

Formation de base en TECHNIQUE DE RÉINFORMATION QUANTIQUE

Contrat intervenant entre :

L'étudiant(e) :

Nom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

et

La Formatrice :

Marie-Andrée Dionne
3815, rue de la Sapinière
Wentworth-Nord (Qc) J0T 1Y0
450-226-7540
contact@humantobe.com

Concernant la formation suivante :

Titre : Formation de base en Technique de réinformation quantique (TRQ)

Lieu prévu : **Région :** Île de Montréal.

Adresse : **L'adresse sera indiquée aux personnes inscrites et figurera au contrat officiel.**

Le lieu exact des cours tel qu'inscrit au contrat peut changer si le nombre d'étudiants l'exige ou en cas de force majeure. Nous essayons toujours de choisir des lieux facilement accessibles par métro ou autobus, et offrant autant que possible des possibilités raisonnables de stationnement.

Début prévu : 17-18 mars 2012

Fin prévue : 15-16 décembre 2012

Calendrier prévu :

Cours 1: 17-18 mars 2012

Cours 2: 14-15 avril 2012

Cours 3: 12-13 mai 2012

Cours 4: 9-10 juin 2012

Cours 5: 7-8 juillet 2012

Cours 6: 25-26 août 2012

Cours 7: 22-23 septembre 2012

Cours 8: 20-21 octobre 2012

Cours 9: 17-18 novembre 2012

Cours 10: 15-16 décembre 2012

Le calendrier sera respecté sauf cas de force majeure ou si la totalité des étudiant(e)s demandent unanimement un changement et que la formatrice est en mesure d'y consentir.

Type de formation

La formation peut être prise à titre de formation professionnelle ou de développement personnel. Ceci doit être précisé au moment de la signature du présent contrat.

Structure de la formation

La formation consiste en :

- 140 heures de formation, à savoir 10 week-ends de présence aux cours, soit les samedis de 8 h 30 à 17 h et les dimanches de 9 h à 17 h, répartis à environ un mois d'intervalle. (Il est demandé aux étudiant(e)s de ne prendre aucun engagement avant 18 h 30 les soirs de cours au cas où la session s'étirerait. Il n'y a pas de travaux à faire le soir.)
- 2 heures de pratique par semaine, par téléphone, à savoir 1 heure durant laquelle l'étudiant(e) donne un « traitement » et 1 heure durant laquelle il/elle en reçoit un.
- Les contenus seront conformes à la formation telle que dispensée depuis 2007. Comme ils sont constamment mis à jour et pour tenir compte des particularités de chaque groupe, le moment où chaque section du cahier ou de la formation est transmise peut varier, à la discrétion de la formatrice.
- À l'issue de cette formation vous serez en mesure de pratiquer la Technique de réinformation quantique à des fins personnelles ou professionnelles.

Définition

La Technique de réinformation quantique (TRQ) découle de la Kinésiologie de reprogrammation et consiste en une technique ou approche thérapeutique énergétique ou informationnelle. Elle ne fait pas de vous un médecin et **ne vous autorise pas à poser un diagnostic ni à poser des gestes médicaux.**

Coûts et frais

- Le coût de la formation est de 2 500 \$ (+ taxes), soit l'équivalent de 250 \$ par week-end.
- Il y a des frais d'inscription de 100 \$ (+ taxes), non remboursables, mais qui vous seront crédités lors du dernier week-end de la formation.
- Vous devez prévoir des frais d'interurbains pour les pratiques par téléphone.
- Vous devez également prévoir vous procurer des écouteurs et/ou un téléphone sur lequel vous pourrez brancher des écouteurs.

Fourni avec le cours :

- Un cartable de 3 po et 400 feuilles protectrices.
- Le contenu du Cahier (soit la banque de données imprimée) est inclus dans les frais de formation mais demeure la propriété de la formatrice. Le fait de compléter la formation vous confère un droit d'utilisation mais non un droit de propriété. Vous ne pouvez par conséquent pas en faire de copie, de quelque manière et avec quelque technologie que ce soit. Toute personne qui abandonne la formation ou qui est exclue de la formation doit rendre l'intégralité des contenus du cahier qui lui ont été remis durant sa formation, ceci afin d'éviter qu'une personne ayant seulement une formation partielle utilise le cahier pour pratiquer sans en avoir la compétence.

Modes de paiement

- Les frais d'inscription de 100 \$ (+taxes) sont payables au moment de l'inscription. Ils ne sont pas remboursables sauf si le cours est annulé.
- La formation peut être payée soit :
Option 1 : 700 \$ +tx au premier cours et 200 \$ +tx à chaque cours suivant.
Option 2 : 1 250 \$ +tx au premier cours et 1 250 \$ +tx au sixième (6^e) cours.
Dans certains cas particuliers, d'autres arrangements peuvent être faits.

Initiales : _____

Admissibilité

Pour être admissible à la formation, il faut passer une entrevue par téléphone avec la formatrice qui évaluera alors, à sa discrétion, si vous êtes en mesure de suivre la formation.

Pour rester admissible à la formation, outre de vous conformer aux exigences financières, vous devez assister à tous les cours, sauf cas de force majeure ou entente préalable avec la formatrice, et vous devez faire toutes les pratiques de façon régulière.

La formatrice évalue constamment l'évolution de chaque étudiant(e) et sera seule responsable de déterminer, à sa discrétion et sans avoir à le justifier, si vous êtes en mesure de poursuivre la formation.

Présences

- Vous devez être présent(e) à tous les cours.
- Si vous vous absentez d'un cours, vous devrez reprendre ce cours en privé. Ce cours privé sera donné sur une seule journée « intensive ». Vous devrez reprendre les pratiques. Des frais additionnels de 120 \$ couvrant le temps et les frais de déplacement de la formatrice devront être versés pour la formation en privé. Ces frais seront réduits à 80 \$ si la journée de formation privée a lieu au domicile de la formatrice, dans les Laurentides.
- La remise du diplôme est conditionnelle à la présence au cours (et à la reprise en privé s'il y a eu absence) ainsi qu'à l'exécution des pratiques.

Exclusion et résiliation du contrat

- Vous pouvez mettre fin à ce contrat en tout temps en signifiant par écrit votre désir de mettre fin à votre formation. Dans un tel cas vous recevrez, le cas échéant, un remboursement équivalent à celui prévu par la Loi de Protection du consommateur.

Mention exigée par la Loi sur la protection du consommateur.

(Contrat de service à exécution successive relatif à un enseignement, un entraînement ou une assistance)

Le consommateur peut résilier le présent contrat à tout moment en envoyant la formule ci-annexée ou un autre avis écrit à cet effet au commerçant.

Le contrat est résilié, sans autre formalité, dès l'envoi de la formule ou de l'avis.

Si le consommateur résilie le présent contrat avant que le commerçant n'ait commencé à exécuter son obligation principale, le consommateur n'a aucun frais ni pénalité à payer.

Si le consommateur résilie le contrat après que le commerçant ait commencé à exécuter son obligation principale, le consommateur n'a à payer que:

- a) le prix des services qui lui ont été fournis, calculé au taux stipulé dans le contrat; et
- b) la moins élevée des 2 sommes suivantes: soit 50 \$, soit une somme représentant au plus 10% du prix des services qui ne lui ont pas été fournis.

Dans les 10 jours qui suivent la résiliation du contrat, le commerçant doit restituer au consommateur l'argent qu'il lui doit.

Le consommateur aura avantage à consulter les articles 190 à 196 de la Loi sur la protection du consommateur (L.R.Q., c. P-40.1) et, au besoin, à communiquer avec l'Office de la protection du consommateur.

- Vous mettez fin au contrat et la formatrice pourra mettre fin au contrat si, sans raison valable et en l'absence de cas de force majeure ou d'entente préalable, vous ne respectez pas les conditions d'admissibilité (présence aux cours et exécution des pratiques), auquel cas vous n'aurez PAS droit à un remboursement et la formatrice ne sera PAS tenue de vous admettre de nouveau dans un autre groupe pour poursuivre votre formation.

Initiales : _____

- La formatrice pourra résilier le contrat si elle estime que vous n'êtes pas ou que vous n'êtes plus en mesure de poursuivre votre formation. Dans un tel cas vous recevrez, le cas échéant, un remboursement équivalent à celui prévu par la Loi de Protection du consommateur. La formatrice jugera également de la pertinence et des conditions pour vous réadmettre dans un autre groupe pour poursuivre et terminer votre formation.
- Les motifs de résiliation par la formatrice comprennent, sans s'y limiter, les situations suivantes :
 - Absences répétées;
 - Non exécution (répétée ou systématique) des pratiques telles que prescrites;
 - Comportement inadéquat (ivresse, intoxication, violence verbale ou physique, harcèlement sexuel, etc.);
 - Manquements à l'éthique incompatibles avec la pratique d'une thérapie énergétique ou informationnelle.

Diplôme

Un diplôme est remis à la fin de la formation à tout étudiant(e) qui a suivi la formation et s'est conformé(e) aux conditions stipulées dans le présent contrat.

L'étudiant(e) qui, au moment de la remise des diplômes, n'a pas encore repris un cours dont il/elle a dû s'absenter ne recevra son diplôme que lorsqu'il/elle aura repris ce cours.

La formatrice n'est pas tenue de remettre un diplôme si elle juge que l'étudiant(e) n'a pas atteint le niveau de compétence voulue pour pratiquer correctement la TRQ. Dans un tel cas, l'étudiant(e) aura déjà été averti(e) de la situation et une entente devra alors intervenir entre la formatrice et l'étudiant(e) pour la reprise de certains cours ou des séances de coaching individuel (des frais additionnels s'appliqueront) et le diplôme sera remis à la fin de ce processus.

Autres dispositions

En signant le présent contrat, l'étudiant(e) s'engage à :

- ne pas copier, photocopier ni reproduire de quelque façon que ce soit le contenu du cahier (banque de données) et les pages distribuées dans le cadre de cette formation, à moins d'en avoir reçu permission écrite par Marie-Andrée Dionne au préalable.
- ne pas enseigner, de quelque façon que ce soit, la Technique de réinformation quantique ni le contenu des cours, sans en avoir d'abord reçu la permission écrite de Marie-Andrée Dionne.

Signature

Moi, _____, j'affirme que :

1. j'ai lu le présent contrat et je m'engage à en respecter les dispositions
2. je prends cette formation à titre de :
 - formation/développement professionnel
 - formation/développement personnel

et j'ai signé, _____

en ce _____ 2012, à _____.

Signature de la formatrice : _____

Marie-Andrée Dionne

Initiales : _____